

Séance du Conseil Municipal de CHUELLES
24 juin 2015

L'an deux mille quinze, le vingt quatre juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire de Chuelles.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Membres présents : Stéphane Hamon, Roland Vonnet, Martial Pinon, , Marie-Claude Garreau , Raymond Lamy, Gérard Billault, Martine Dieudonné de Carfort, Eric Gallois, Dominique Lecoeur, Brigitte Bertauche, Mélanie Rozeaux, Orane Blanchet.

Absents excusés : Sylvie Hamard, Daniel Bruand et Michel Chevallier.

Date de convocation : 15 juin 2015

Date d'affichage : 26 juin 2015

Madame Martine Dieudonné de Carfort a été nommée secrétaire de séance.

N°055/2015
ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2014

M. le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

N°056/2015
RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE
POUR L'ANNEE 2014

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les rapports annuels 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de la Cléry et du Betz. (service production-secteur Cléry-secteur Betz).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte les rapports annuels 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de la Cléry et du Betz. (service production-secteur Cléry-secteur Betz).

Séance du Conseil Municipal de CHUELLES
24 juin 2015

N°057/2015

**AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE D'UN SERVICE
COMMUN MUTUALISE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales puis celle de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010.
Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement (ALUR) ;
Vu la délibération n° 15-74 du Conseil communautaire de l'AME portant création d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme en date du 30 mars 2015 ;

CONSIDERANT que face au retrait de la Direction Départementale des Territoires en matière d'instruction des actes liés à l'application du droit des sols (ADS), l'AME propose d'apporter une assistance aux communes de son territoire, ainsi qu'aux communes des deux intercommunalités CC4V (Communauté de Communes des 4 Vallées) et CCCR (Communauté de Communes de Château Renard) adhérentes à la convention en mettant en place un service commun mutualisé ; Il s'agit des communes de :

AMILLY, CEPOY, CHÂTEAU-RENARD, CHEVANNES, CHEVILLON SUR HUILLARD, CHEVRY SOUS LE BIGNON, CHUELLES, CONFLANS SUR LOING, CORBEILLES, CORQUILLEROY, DORDIVES, DOUCHY, FERRIERES EN GATINAIS, FONTENAY SUR LOING, GONDREVILLE LA FRANCHE, GRISSELLES, GY LES NONAINS, LA SELLE EN HERMOY, LE BIGNON MIRABEAU, LOMBREUIL, MELLEROY, MONTARGIS, MONTCORBON, MORMANT SUR VERNISSON, NARGIS, PANNES, PAUCOURT, PREFONTAINES, ROZOY LE VIEIL, SAINT GERMAIN DES PRES, SAINT MAURICE SUR FESSARD, SCEAUX DU GATINAIS, SOLTERRE, TRIGUERES, VILLEMANDEUR, VIMORY

CONSIDERANT que la convention a pour objet de fixer les modalités organisationnelles administratives, juridiques, techniques et financières relatives à la création et à la mise en œuvre du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme et à son utilisation par les commune et les Etablissements publics adhérents.

Après avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil municipal,

Article 1^{er} : **APPROUVE** à compter du 1^{er} juillet 2015 le projet de convention qui fixe les modalités organisationnelles administratives, juridiques, techniques et financières relatives à la création et à la mise en œuvre du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme et notamment les modalités de paiement des prestations.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer à cet effet la convention à intervenir avec l'Agglomération Montargoise Et rives du loing, ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier pour permettre la mise en œuvre du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Article 3 : **PRECISE** qu'en application de la présente convention, le maire délègue sa signature au chef de service instructeur.

DIT que cette délégation de signature ne peut concerner que les actes d'instruction et non les actes portant décision. Un arrêté de délégation de signature précisant les modalités d'application est joint à la présente convention. Le maire est destinataire des copies des lettres et actes de procédure signée en son nom par délégation.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame le Comptable public et Monsieur le Président de l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing.

Séance du Conseil Municipal de CHUELLES
24 juin 2015

N°058/2015
APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de Château-Renard en date du 12 mars 2015.

Suite à l'adhésion de la commune de Chuelles au SIVLO à partir du 1^{er} janvier 2015, le montant de la cotisation due, 2.362 €, par la commune de Chuelles étant versé par la Communauté de Communes de Château-Renard, celui-ci sera déduit de la compensation reçue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le rapport de la CLECT
- Accepte la révision du montant des attributions de compensation suite à l'adhésion de la commune de Chuelles au SIVLO.

N°059/2015
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHATEAU-RENARD
CONVENTION DE MANDAT - TRAVAUX DE VOIRIE 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de mandat à passer avec la Communauté de Communes de Château-Renard pour la réalisation des travaux de voirie 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat annexée à la présente délibération avec la Communauté de Communes de Château-Renard pour la réalisation des travaux de voirie 2015.

N°060/2015
AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Dans le respect de l'obligation d'accessibilité au 1^{er} janvier 2015, tout établissement recevant du public (ERP) devra faire connaître sa situation au vu du respect des règles y afférant, soit en attestant de leur effectivité, avant le 1^{er} mars 2015, soit en déposant un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP). L'Ad'AP est un engagement de procéder aux travaux de mise en accessibilité d'un ou plusieurs ERP dans le respect de la réglementation, dans un délai fixé, avec une programmation des travaux et des financements précis. La date limite de dépôt d'un Ad'AP est fixée au 27 septembre 2015.

Pour la commune de Chuelles, quelques aménagements doivent être réalisés dans les bâtiments suivants :

- Mairie : signalétique
- Ecoles : signalétique et poignées de porte à changer - installation lave mains
- Bibliothèque : signalétique et poignées de porte à changer - installation lave mains
- Salle des fêtes : signalétique - protection rampe "handicapé"
- Vestiaires : signalétique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à déposer l'agenda d'accessibilité programmé auprès des services de l'Etat.

N°061/2015
DEFENSE INCENDIE AUX CARRES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité de réaliser les travaux de défense incendie au hameau des Carrés comme il l'a été prévu dans la délibération n°44/2015 du 22 avril 2015.

Les entreprises Dechambre, Merlin TP et SNTTP ont présenté des devis au Syndicat de la Cléry et du Betz chargé de coordonner les travaux.

L'entreprise Merlin TP a été retenue pour un montant de travaux de 9.408 € H.T. dont 7.377,25 € H.T. à la charge de la commune de Chuelles pour le renforcement de la canalisation et pour la somme de 1.780 € pour la pose d'un poteau incendie.

Séance du Conseil Municipal de CHUELLES
24 juin 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la réalisation des travaux de défense incendie pour un montant de 7.377,25 € H.T.
- Accepte la pose d'un poteau incendie pour la somme de 1.780 € H.T.
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre du dispositif « lutte contre l'incendie » auprès du Conseil Départemental du Loiret pour la pose d'un poteau incendie
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.
- Les crédits sont inscrits au budget primitif 2015.

N°062/2015

Projet d'Education territoriale (PEDT)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'Education Territoriale proposé aux services de l'Education Nationale, suite à la réforme des rythmes scolaires. L'Etat soutient les communes qui déposent un PEDT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur la Maire à signer la convention entre les services de l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales et l'Inspection Académique ainsi que tous les documents nécessaires au PEDT.

N°063/2015

TRAVAUX RUE DE DOUCHY - SOUS-TRAITANCE

Monsieur le Maire donne des informations concernant l'avancement des travaux Rue de Douchy. Comme indiqué dans le marché passé avec l'entreprise EUROVIA plusieurs postes de travaux sont confiés à des sous-traitants :

- Pour les bordures de trottoirs et caniveaux : Entreprise LES PAVEURS DU CENTRE
- Pour les espaces verts : Entreprise SAUVEGRAIN PAYSAGE
- Pour la signalisation : Entreprise ECOSIGNE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à signer les différentes déclarations de sous-traitance.

N°64/2015

SUBVENTION ASSOCIATION DU MEMORIAL DES LOIRETAINS MORTS EN AFN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'Association du Mémorial des Loirétains morts durant la Guerre d'Algérie et les Combats du Maroc et de Tunisie.

Le mémorial sera érigé à Orléans dans le parc Pasteur, où se trouve déjà un monument à la mémoire des Morts en AFN. Il s'agit de compléter l'existant en y élevant, de part et d'autres, des colonnes sur lesquelles seront gravées les noms, prénoms et âges de 144 Loirétains morts en AFN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer une subvention de 200 € (deux cents euros) à l'Association du Mémorial des Loirétains morts en AFN
- Les crédits seront pris sur le budget primitif 2015.

DIVERS

Travaux divers : Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le montant des travaux à réaliser Rue de Montcorbon pour assainir la voirie. Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation des travaux d'un montant de 1.020 €.

Le calvaire situé au carrefour de la Rue de Douchy et de la Rue de Montcorbon sera rénové.

Manifestations : Le matériel prêté aux associations lors des différentes manifestations sera récupéré auprès des services techniques et installé par les membres de l'association concernée.

Seul, le prêt de la rotonde nécessitera la présence d'un élu ou d'un agent technique.

Séance du Conseil Municipal de CHUELLES
24 juin 2015

TOUR DE TABLE

Roland Vonnet

- L'exposition de cartes postales ainsi que les séances de dédicaces ont connu un vif succès.

Raymond Lamy

- Demande quel avenir peut-être envisagé pour l'ancien bâtiment de la Poste ? Monsieur le Maire propose d'inscrire cette question à l'ordre du jour du prochain conseil municipal qui se tiendra en septembre.

Martial Pinon

- Signale la demande de mise en sens unique du Chemin des Comtois. Cela a déjà été discuté mais pas envisageable dans l'immédiat.

Gérard Billault

- Demande au conseil municipal s'il serait d'accord pour donner un nom au chemin reliant le Clos Rousseau à la Rue de Château-Renard.

Eric Gallois

- Signale que l'Association de défense de l'environnement et de la ruralité dans l'Hermois a perdu son procès contre le Syndicat d'Aménagement Rural
- Demande s'il est possible de poser des petits panneaux indiquant la participation de la commune dans le fleurissement des hameaux.

Marie-Claude Garreau

- Propose de réunir la commission des fleurs le jeudi 16 juillet 2015 à 18 h 30.